



# ENSEMBLE POUR UN AUTRE CŒUR DE VILLE

Madame Agathe BECKER  
Maire de Saint Rémy lès Chevreuse  
Hôtel de Ville  
2, place Victor Hugo  
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Saint-Rémy le 25 Septembre 2014

Objet : Projet IMMOBILIERE 3F Quartier de BEAUPLAN PC N° 078 575 13 M0039 du 29 Juillet 2014  
Lettre RAR

Madame le Maire,

Par le présent courrier, nous tenons à nous associer au recours formulé par l'Association « Vivre les Hauts de Saint Rémy » vous demandant l'annulation du permis de construire accordé le 29 Juillet 2014 à IMMOBILIERE 3F pour la démolition de pavillons existants et la construction de 69 logements dans la zone dite ORPEA du quartier de BEAUPLAN.

Outre le fait que le dossier de permis de construire, dont vous avez hérité après votre élection du printemps dernier, déposé le 31 Décembre 2013 et complété le 1<sup>er</sup> Avril 2014 comporte de nombreuses irrégularités :

- Le dossier de démolition n'est pas assez explicite pour obtenir un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France,
- l'Inspection des sites n'a pas été consultée alors que cet emplacement est en site inscrit et à quelques dizaines de mètres d'un site classé,
- l'Architecte des Bâtiments de France ne semble avoir travaillé que sur la base du dossier complémentaire remis par 3F le 1<sup>er</sup> Avril 2014 (dossier réceptionné le 3 Avril, avis moins de quinze jours plus tard) et non à partir du dossier de base (celui-ci lui a-t-il été transmis ?),
- son avis, bien que favorable, préconisait des recommandations fondamentales sur l'architecture des bâtiments, qui n'ont pas été reprises par le demandeur,
- la réception du dossier complémentaire par les services techniques de la mairie (tampon du 1<sup>er</sup> Avril 2014) fait état d'une date de remise du dossier initial au 31 Décembre 2014,
- le dossier paysage et intégration dans l'environnement ne comporte qu'une seule vue architecturale des bâtiments, laissant croire par ailleurs qu'une allée piétonne publique le jouxte alors que celle-ci n'est en fait que l'allée principale de la maison de retraite ORPEA, donc dans le domaine privé,
- la DDT ne pouvait ignorer que le PLU en vigueur ne prévoit pas la construction de nouveaux logements dans le quartier de BEAUPLAN avant 2020,



## ENSEMBLE POUR UN AUTRE CŒUR DE VILLE

nous ne pouvons accepter de :

- laisser construire dans le quartier de BEAUPLAN, ou ailleurs dans notre commune, une « barre » de près de 100 m de longueur sur 14 m de hauteur, non conforme en volumétrie au PLU en vigueur,
- concentrer dans un cul de sac routier de nouveaux logements sans étude préalable des déplacements et des capacités de transports en commun et sans étudier les besoins en équipements publics,
- accroître de ce fait la circulation des vélos et des piétons sur l'axe BEAUPLAN-RHODON-Centre ville.

Alors que vous avez convaincu, le 17 Septembre dernier, votre Conseil Municipal de réviser le PLU 2009 en concertation avec les habitants et les associations, ce dont nous nous félicitons, afin de :

- maîtriser le développement urbain en cohérence avec les règles de développement durable et compatible avec une utilisation optimale des infrastructures et équipements existants et à venir,
- améliorer le cadre de vie et la qualité de vie en valorisant le patrimoine architectural et naturel, en garantissant la bonne intégration des constructions nouvelles,

et pour ne pas décrédibiliser par avance les Conseils Consultatifs de Quartier que vous souhaitez rapidement mettre en place, conformément à vos engagements de campagne, nous vous demandons d'annuler le permis de construire N° 078 575 13 M0039 délivré à IMMOBILIERE 3F

Nous restons prêts à vous rencontrer pour aborder ce sujet avec vous.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président  
D. Calinaud

Lettre adressée en copie :

- aux adhérents (par mail)
- Immobilière 3F (RAR)
- Sous préfet de Rambouillet
- Architecte des Bâtiments de France à Versailles